

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation PENTASPRAY SR+ ULTRA  
Nom chimique  
Type de produit Mélange

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

- Produit prêt à l'emploi
- Désinfectant
- Ecodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur <http://detergents.ecocert.com>
- Type de produits 1: Hygiène humaine
- Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- Type de produits 4: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
- Uniquement à usage professionnel

##### Usages déconseillés

- Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OBIOSEED  
Parc d'activités du Plateau de Signes  
94 Allée d'Helsinki  
83870 SIGNES France  
Téléphone : 0494241414 Fax 0498000590  
Site web <https://obioseed.com/>  
sécurité contact : 0494241414 [contact@obioseed.com](mailto:contact@obioseed.com)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- Désinfectants

### 2.3 - Autres dangers

<u>Substance PBT.</u>	- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006
<u>matière vPvB.</u>	- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006
<u>Autres dangers n'entraînant pas la classification</u>	- Aucune substance présente à plus de 0.1% n'est connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
ETHANOL INCI : ALCOHOL	n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX	50 - 100	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	Eye Irrit. 2 - H319 : 50<=%<=100
butanone, méthyléthylcétone	n°CAS : 78-93-3 Numéro d'identification UE : 606-002-00-3 N°CE : 201-159-0	0,1 - 1	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
propane-2-ol INCI : ISOPROPYL ALCOHOL	n°CAS : 67-63-0 Numéro d'identification UE : 603-117-00-0 N°CE : 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX	0,1 - 1	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	ETA oral 5840 ATE dermal 13900
hydroxyde de sodium	n°CAS : 1310-73-2 Numéro d'identification UE : 011-002-00-6 N°CE : 215-185-5 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-XXXX	0,001 - 0,01	Skin Corr. 1A - H314	Skin Corr. 1A - H314 : 5<=%<=100 Skin Corr. 1B - H314 : 2<=%<5 Skin Irrit. 2 - H315 : 0,5<=%<2 Eye Irrit. 2 - H319 : 0,5<=%<2

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
<u>En cas d'ingestion</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 - Ne JAMAIS faire VOMIR ou faire BOIRE la victime</li> <li>- 2 - Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit.</li> <li>- 3 - Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</li> <li>- 4 - En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons.</li> <li>- 5- En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.</li> <li>- 6- En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier si besoin.</li> </ul>

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Consulter son médecin traitant et lui montrer cette fiche de données de sécurité

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- 1 - Feux de classe B:
- 2 - Extincteur à poudre (sèche polyvalente ABC et poudre BC)
- 3 - Extincteur au CO2
- 4 - Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- 5 - Mousse
- 6 - Sable
- 7 - Couverture anti-feu

Moyens d'extinction inappropriés

- 1 - Les extincteurs à eau pulvérisée sans additifs, sauf pour les feux inflammables qui possèdent un point éclair supérieur à 100°C
- 2 - Jet d'eau pulvérisée
- 3 - L'eau n'est pas à utiliser sur les liquides moins denses que l'eau

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux - Aucune information disponible.

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- \*Procédure en cas de déversement
- 1- Alerter / évacuer les personnes dans le périmètre immédiat.
- 2- Couper la source du déversement et les sources d'ignition et de chaleurs
- 3- Fermer les portes ou barrer la zone avec rubalise.
- 5<sup>e</sup>- Confiner et couvrir le déversement avec des granulats absorbant adéquats (voir 6.3).
- 6<sup>e</sup>- Récolter les granulats absorbants dans un fût en vue de leur élimination(voir rubrique 13). Nettoyer abondamment la région souillée avec de l'eau.

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

### Pour les secouristes

- Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Considérer les déversements absorbés comme des déchets à éliminer conformément à la réglementation locale ou nationale en vigueur.
- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets
- Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos
- Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes et matériel de confinement

- \* Mise en place d'une enceinte de protection : utiliser les boudins, feuilles absorbantes et coussins pour les déversements mineurs et les barrages, rouleaux absorbants pour les déversements majeurs.
- \* Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- \* Couverture des égouts : utiliser des tapis obturateurs, sauf si le bâtiment est sur rétention et que les égouts sont reliés à des cuves de rétention.

#### Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- \*Se reporter à la rubrique 13 pour la gestion des absorbants contaminés
- \*Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours
- \*Se reporter à la rubrique 5 pour les mesures de lutte contre l'incendie
- \*Se reporter à la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandation

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Lire l'étiquette ou la notice avant toute utilisation et respecter les instructions d'emploi spécifique à chaque usages.
- \* Éviter le contact avec les yeux.
- Les équipement, ustensiles ou matériels à désinfecter peuvent être prélavés à l'eau pour retirer l'excédent de saleté.
- Les surfaces traitées peuvent être essuyées ou séchées à l'air libre.

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

- Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- utilisation en spray
- Pulvériser à 30cm des surfaces à traiter
- Si le produit est utilisé dans les conditions normales d'utilisation le port d'EPI n'est pas nécessaire.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières liquides inflammables
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Protéger contre: Forte chaleur
- \*Durée de conservation: 36 mois
- \*Température de stockage: 5-40°C

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Consulter la fiche technique et l'étiquette pour plus de détails sur la mise en oeuvre du produit.
- Agiter avant emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

ETHANOL (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	1900 mg/m <sup>3</sup>
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m <sup>3</sup> (FR)	9500 mg/m <sup>3</sup>
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
VME ppm (FR)	200 ppm
VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	600 mg/m <sup>3</sup>
VLE ppm (FR)	300 ppm
VLE mg/m <sup>3</sup> (FR)	900 mg/m <sup>3</sup>
IOELV TWA mg/m <sup>3</sup> (UE)	600 mg/m <sup>3</sup>
IOELV TWA ppm (UE)	200 ppm
IOELV STEL mg/m <sup>3</sup> (UE)	900 mg/m <sup>3</sup>
IOELV STEL ppm (UE)	300 ppm
propane-2-ol (67-63-0)	
VLE ppm (FR)	400 ppm
VLE mg/m <sup>3</sup> (FR)	980 mg/m <sup>3</sup>
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	2 mg/m <sup>3</sup>

### DNEL / PNEC

ETHANOL (64-17-5)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	87 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	1900 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Local
DNEL aigu par inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
DNEL long terme par inhalation	114 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

DNEL long terme par inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme dermique	206 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	343 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	0,96 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,79 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	2,75 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	3,6 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	2,9 mg/kg		
PNEC sol	0,63 mg/kg		
PNEC Intoxication secondaire	720 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	580 mg/l		

hydroxyde de sodium (1310-73-2)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
DNEL long terme par inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Local
DNEL aigu dermique, court terme	2 mg/kg	Travailleurs	Local
DNEL aigu dermique, court terme	2 mg/kg	Consommateurs	Local

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

- \* Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
- \* Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment
- \* Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
- \* Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Vérifier l'état avant utilisation.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Si le produit est utilisé dans les conditions normales d'utilisation le port d'EPI n'est pas nécessaire.
- Protection oculaire: en cas de transvasement
- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	transparent	<u>Odeur</u>	ALCOOL
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		8 < V < 10 pHmètre Mettler Toledo Five Easy, 20°C	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		> 78 °C Fiche toxicologique n° 48- INRS	

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

Point éclair	19 °C < V < 20 °C Table 4: Flash point of mixtures ethanol-water - "FLASH POINT DETERMINATION OF BINARY MIXTURES OF ALCOHOLS, KETONES AND WATER." P.J. Martínez, E. Rus and J.M. Compañá Departamento de Ingeniería Química. Facultad de Ciencias. Universidad de Málaga. 29071 Málaga (SPAIN)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0,85 g/cm <sup>3</sup> < V < 0,87 g/cm <sup>3</sup> 20°C
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	76 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.



## PENTASPRAY SR+ ULTRA

### 10.4 - Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation
- Ne pas mélanger avec d'autres produits

### 10.5 - Matières incompatibles

- Acide fort
- Ne pas mélanger avec d'autres produits biocides
- Polyuréthane

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
- Se référer à la rubrique 5.2 pour les produits de combustion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

<b>ETHANOL (64-17-5)</b>	
DL50 Orale (rat)	10470 mg/kg OCDE 401
DL50 Cutanée (lapin)	> 2000 mg/kg OCDE 402
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	124,7 mg/l / 4h OCDE 403
<b>hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>	
DL50 Orale (rat)	> 500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Effets interactifs: Pas de données sur les effets interactifs des différentes substances présentes dans le mélange.

- La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

#### Toxicité : Substances

ETHANOL (64-17-5)	
CE50 48h crustacés	12340 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie) ; 48 h)
CL50 96h poissons	13500 mg/l < V < 15300 mg/l (Pimephales promelas)
CEr50 algues	275 mg/l (Chlorella vulgaris) 72 h
CEr50 autres plantes aquatiques	4432 mg/l < V < 5967 mg/l
NOEC chronique poissons	250 mg/l
NOEC chronique crustacés	> 10 mg/l (Daphnia magna) 21 jours

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

NOEC chronique algues	3240 mg/l (Skeletonema costatum)
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CE50 48h crustacés	40 mg/l < V < 240 mg/l
CL50 96h poissons	33 mg/l < V < 189 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles, étant donné qu'elles ne répondent pas aux critères énoncés dans la partie B du règlement (UE) 2017/2100

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes de traitement des déchets

- 1- Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.
- 2- La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

- 3- Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- 4- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- 5- Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
- Code déchet pour le produit: 16 03 05\*
- Code déchet pour l'emballage: 15 01 10\* (Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

### Evacuation des eaux

- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

### Précautions particulières à prendre

- \* Respecter la méthode de traitement en tenant compte de la "Hiérarchie des déchets" : (DIRECTIVE cadre sur les déchets)
- 1. Prévention (réduire la consommation, prolongation de la durée de vie, réduire les effets nocifs du déchet ou la teneur en substances nocives)
- 2. Préparation en vue du réemploi (contrôle, nettoyage ou réparation en vue de la valorisation des déchets pour une réutilisation sans prétraitement)
- 3. Recyclage (retraitement des déchets en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins)
- 4. Autre valorisation, notamment valorisation énergétique (faire en sorte que les déchets remplacent des matières qui auraient été utilisées, ou des combustibles pour la valorisation énergétique)
- 5. Élimination (toute opération qui n'est pas de la valorisation)

### Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR)	:	UN1170
Numéro ONU (RID)	:	UN1170
Numéro ONU (ADN)	:	Non applicable
Numéro ONU (IMDG)	:	UN1170
Numéro ONU (IATA)	:	Non applicable

### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3

ADR Code de classification: : F1

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Pictogrammes



### 14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

Groupe d'emballage (RID) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

### **ADR**

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	144+601
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC02 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2, S20
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	33

### **RID**

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

### **IMDG**

<u>Dispositions particulières</u>	:	144
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-E, S-D
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie A
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                              76 %

- \* Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- \* Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)
- \* Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
- \* Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
- \* Règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organique persistants. (POPs'): Aucun des composants n'est soumis.
- \* Règlement UE.n° 2019/1148 : Annexe I - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE restrictions (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3): Aucun des composants n'est soumis.
- \* Règlement UE.n° 2019/1148 : Annexe II - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET D'UN SIGNALEMENT: Aucun des composants n'est soumis.
- \* Règlements UE n° 273/2004 et UE : 111/2005 sur les précurseurs de drogues: Aucun des composants n'est soumis.
- Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 et ses adaptations
- Type de produits 1: Hygiène humaine
- Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- Type de produits 4: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
- Substance active biocide: ETHANOL N°CAS: 64-17-5 à 72% (m/m)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :  
- Désinfectants

Site web <https://obioseed.com/>

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit                      - \*Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	30/01/2024		

bibliographie                                      ECHA  
Fiche toxicologique n°48-Ethanol-INRS :  
[https://www.inrs.fr/dms/ficheTox/FicheFicheTox/FICHETOX\\_48-2/FicheTox\\_48.pdf](https://www.inrs.fr/dms/ficheTox/FicheFicheTox/FICHETOX_48-2/FicheTox_48.pdf)

Sources de données:                              Fournisseurs

Textes des phrases réglementaires

## PENTASPRAY SR+ ULTRA

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

Indications de stage professionnel - Indications détaillées: voir notice technique.  
- Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Conforme à l'Annexe II du règlement REACH modifié par le RÈGLEMENT (UE) N°878/2020 du 18 juin 2020  
Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)  
Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

\*\*\* \*\*